



FAE - Règlement du jeu-concours « Un grand soleil » 2023

Article 1 – L'organisateur

Klima-Agence G.I.E.
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg

ci-après dénommé « organisateur », organise un jeu-concours sous le nom jeu-concours Klima-Agence « **Un grand soleil** » du 30 juin au 02 juillet 2023 sur son stand érigé au sein de la Foire Agricole Ettelbruck (FAE).

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 2 - Date et participants

Le jeu se déroulera sur le stand de Klima-Agence, Stand Bloc B à la FAE, entre le 30 juin 2023 09h00 et le 02 juillet 2023 à 19h00. Les participants seront pour le premier volet du concours, des classes scolaires à partir du cycle 2 de l'enseignement primaire luxembourgeois jusqu'à la 8^{ième} technique ou 6^{ième} générale de l'enseignement secondaire, et des enfants/adolescents âgés entre 8 et 16 ans dans le cadre du second volet. En aucun cas, ils ne pourront être membres de la famille des mandataires ou employés de l'organisateur.

Article 3 - Déroulement du concours

Le jeu-concours « Un grand soleil » s'adresse à deux types de publics différents. Ce sont tout d'abord les classes scolaires à partir du cycle 2 de l'enseignement primaire luxembourgeois jusqu'à la 8^{ième} technique ou 6^{ième} générale de l'enseignement secondaire présentes lors de la journée des écoles (journée organisée par les organisateurs de la FAE le vendredi 30 juin 2023) qui sont visées. Par ailleurs, il s'agit de tous les enfants/adolescents âgés entre 8 et 16 ans, présents sur le stand de Klima-Agence et accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur légal (Stand Bloc B) durant toute la durée de la FAE. Les prix de ce jeu concours diffèrent selon le type de participant.



Le jeu-concours consiste à remplir correctement une fiche jeu disponible sur le stand Klima-Agence (Stand Bloc B) à la FAE 2023. Cette fiche s'intitule « À toi de jouer ! » : les informations en relation avec les questions se trouvent dans la fiche pédagogique « L'énergie solaire » disponible sur le stand. La fiche devra être complétée entièrement et déposée dans l'urne prévue à cet effet sur le stand de Klima-Agence pendant les heures d'ouverture de la FAE. Seules ces fiches jeu seront prises en compte dans le cadre du jeu-concours.

Le participant devra indiquer sur la fiche s'il est présent sur le stand avec sa classe ou à titre personnel pour savoir s'il participe au premier volet du concours ou au second. S'il s'agit d'une classe scolaire, la fiche prévue à cet effet doit clairement être identifiée avec la dénomination de l'école participante, la dénomination précise de la classe participante, le nom de l'enseignant(e) responsable de la classe présente et les coordonnées e-mail et téléphoniques de ce(tte) dernier(e). S'il s'agit d'un enfant/adolescent en visite avec ses parents/tuteur légal, la fiche doit indiquer le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant, ainsi que le nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone et l'adresse complète d'une personne majeure parente de l'enfant ou tuteur légal. Les fiches dont les coordonnées visées ci-avant ne sont pas lisibles, ne seront pas prises en compte.

Dans les jours qui suivent la FAE, l'équipe Klima-Agence analysera l'ensemble des réponses apportées sur ces fiches, ainsi que la lisibilité des coordonnées enregistrées. Toutes les fiches dont les coordonnées ne sont pas visibles et/ou pour lesquelles l'ensemble des questions n'a pas obtenu de réponse et/ou dont une ou des réponses n'est (ne sont) pas correcte(s), ne seront pas prises en compte et seront écartées des fiches finalement et définitivement retenues.

Les fiches retenues seront ensuite numérotées et feront l'objet d'un tirage au sort le jeudi 06 juillet 2023 à 14h00 heures dans les locaux de Klima-Agence.

Article 4 – Les lots mis en jeu

Premier volet - Lot pour une classe enseignement primaire luxembourgeois

Le gagnant du concours « Un grand soleil » dans la catégorie **Classe scolaire**, à partir du cycle 3 de l'enseignement primaire luxembourgeois jusqu'à la 8^{ième} technique ou 6^{ième} générale de l'enseignement secondaire, remportera une **excursion d'une journée** pour l'ensemble de la classe dans le parc naturel de la Haute-Sûre. Les frais liés au transport des écoliers et du personnel accompagnant ne sont pas pris en charge par l'organisateur. La validité de ce lot prend cours à partir du **07 juillet 2023** et se termine le **14 juillet 2024**. Le choix de la date du voyage est laissé à la libre appréciation de l'école, mais est cependant limitée à la disponibilité effective des prestataires de service concernés.



Deuxième volet - Lot pour un enfants/adolescents âgés entre 8 et 16 ans

Le gagnant du concours « Un grand soleil » dans la catégorie **Enfant âgé de 8 à 13 ans** remportera un bon d'achat d'un montant de maximum **500.- €** pour l'achat d'un **vélo** auprès du magasin ASPORT. La validité de ce bon d'achat est de 6 mois (date d'expiration le 31 décembre 2023). Ce bon ne sera en aucun cas remboursé ou échangé.

Article 5 - Conditions générales

Le jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat. Il s'adresse exclusivement d'une part aux classes scolaires à partir du cycle 3 de l'enseignement primaire luxembourgeois jusqu'à la 8ième technique ou 6ième générale de l'enseignement secondaire, et d'autre part aux enfants âgés entre 8 et 13 ans en visite sur le stand de Klima-Agence lors de la FAE 2023.

Le jeu est limité à **une** participation par participant. Toute participation supplémentaire ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Article 6 – Désignation des gagnants et remise des lots

La désignation des gagnants des lots 1 et 2 sera effectuée par tirage au sort le jeudi 06 juillet 2023 à 14h00 heures dans les locaux de Klima-Agence sur base des fiches retenues tel que le mentionne l'article 3 du présent règlement.

Un seul lot est attribué par catégorie de participant. Les lots ne pourront en aucun cas être transformés en un paiement (remboursement) de valeur en espèces. Aucune indemnité ne sera versée aux autres participants du concours.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute information d'identité, d'âge du participant(e), d'adresse fausse ou coordonnées ne permettant pas d'identifier et de contacter la personne tirée au sort entraînent la nullité du gagnant.

Les gagnants seront avertis de leur gain par voie téléphonique ou par e-mail le jeudi 06 juillet vers 15h00. Les gagnants devront répondre à l'organisateur endéans les deux jours ouvrables suivant leur désignation pour confirmer l'acceptation du lot et communiquer les coordonnées nécessaires à l'attribution du gain. Si les gagnants ne se manifestent pas dans ce délai, ils seront considérés comme ayant définitivement renoncé à leur gain. L'organisateur se réserve le droit de réattribuer tout lot non attribué, non réclamé ou dont le gagnant initial a été exclu en raison du non-respect du présent règlement, d'une fraude, d'un problème technique affectant la désignation du gagnant ou d'un cas de force majeure.

Les lots seront transmis par Klima-Agence aux gagnants par voie de mail. L'organisation pratique de la journée pédagogique pour la classe remportant le volet 1 du concours sera discutée entre Klima-Agence et l'enseignant(e) responsable de la classe.



Les gagnants autorisent Klima-Agence G.I.E. à utiliser et diffuser leur image pour cet événement sur la page d'un réseau social et/ou le site web Klima-Agence.

Dans le cas où les gagnants désignés ne seraient pas dans la capacité d'utiliser le lot octroyé, respectivement de ne pas en prendre possession, pour quelque raison que ce soit, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le(s) gain(s).

Article 8 - Données nominatives

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur ; elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

En acceptant de participer au jeu-concours « Un grand soleil », les participants acceptent de remettre les informations personnelles requises pour le concours. L'organisateur n'utilisera ces données que dans le cadre du dit concours. Les données seront conservées jusqu'au 1^{er} août 2023, date à laquelle elles seront détruites.

Chaque personne ayant donné ses informations personnelles à l'occasion du jeu-concours « Un grand soleil » a la possibilité de retirer à tout moment ses informations de la base de données de l'organisateur, en envoyant un mail à communication@klima-agence.lu.

Article 9 - Responsabilités et cas de force majeure

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement. En outre, sa responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier par voie postale ou voie électronique.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, d'anomalie matérielle et logicielle de quelque nature occasionnée sur le système du participant à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation du jeu, il était amené à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu. La dernière version du règlement publiée sera celle faisant foi.

Article 10 – Interprétation



Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés ou diffusés sur le site. Ils seront considérés et identifiés comme des annexes au présent règlement.

Article 11 - Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et a valeur de contrat. Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur le site et jusqu'à réception du lot par le gagnant.

<https://www.klima-agence.lu/fr/concoursFAE2023>

Article 12 – Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants sont donc soumis à la loi luxembourgeoise applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

Luxembourg, le 9 juin 2023



Klima-Agence
Votre partenaire en matière d'énergie et climat